

COMMUNE DE CAUVILLE-SUR-MER

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

1/ Le cadre général du Compte Financier Unique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601673-20250408-2025-018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025
09:42:02

Pour l'autorité compétente par délégation

La présente note répond à cette obligation pour la commune : elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Financier Unique 2024 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.



Le Compte Financier Unique 2024 a été approuvé le 8 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la maire aux heures d'ouvertures des bureaux.

2/ Eléments de contexte et priorités du budget

Le Budget Primitif 2024 a été voté par le Conseil Municipal le 25 mars 2024. Il se caractérise par :

- Une baisse des dotations
- Une très haute augmentation de l'ensemble des charges de fonctionnement
- La poursuite des investissements

La baisse massive et nationale des dotations de l'état rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, location de la salle des Hauts de Falaise, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent **1 388 739.94 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les ressources humaines (charges de personnel, indemnités des élus et frais de formations) représentent 54.33 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent **1 227 601.62 €**

Les recettes de fonctionnement des communes diminuent du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, location de la salle des Hauts de Falaise, achat de concessions funéraires)

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement se décomposent comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	331 054.97 €	Recettes des services	130 162.35 €
Charges de personnel	602 835.25 €	Impôts et taxes	923 796 €
Charges de gestion courante	109 224.40 €	Dotations et participations	199 137.47 €
Charges financières	7 190.27 €	Autres recettes de gestion courante (location salle)	11 246.41 €
Reversement sur impôts (AC négatives, FPIC)	86 765.71 €	Recettes exceptionnelles (remboursement sinistres + mandats annulés)	5 881.99 €
Autres dépenses	0 €	Autres recettes (remboursements de salaires et SFT)	27 984.70 €
Total des dépenses réelles	1 137 070.60 €	Total recettes réelles	1 298 208.92 €
Amortissements des prêts SIVOM + CU + travaux SDE 76	90 531.02 €	Amortissements	90 531.02 €
Total général des dépenses réelles + ordre	1 227 601.62 €	Total général des recettes réelles + ordre	1 388 739.94 €

La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- Taxe foncière sur le bâti : 46.36 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 42.88 %
- Taxe d'habitation : 15.71 %

Les dotations de l'Etat :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'Etat.

Son montant en 2024 s'élève à 121 842 €.

3/ La section d'investissement

a. Généralités

Le budget d'investissement prépare les projets à venir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. IL s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation d'un bâtiment, à la réfection de voiries ...).

b. Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	66 700.91 €	Dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)	64 331.44 €
Eglise de Buglise (exhumations + mur)	59 126.16 €	Subventions	15 765.65 €
Extension dortoir + tisanerie	85 437.54 €	Amortissements	90 531.02 €
Installation de caméras de vidéoprotection	17 958 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	200 000 €
Agencement de construction	18 706.57 €	Frais d'études	3 544.4 €
Réseaux	32 563.46 €		
Divers (achat d'un lave-linge, coupe bordure, tablettes, ...)	9 579.07 €		
Matériel informatique	1 792.68 €		
Salle polyvalente	1 757.04 €		
AC négatives	22 831 €		
Neutralisation des amortissements	90 531.02 €		
Autres opérations d'ordre	2 964.07 €		
Total général des dépenses réelles et d'ordre	409 947.52 €	Total général des recettes réelles et d'ordre	374 172.51 €

Les principaux travaux de l'année 2024 sont les suivants :

- Extension du dortoir et de la tisanerie de l'école Yann Arthus Bertrand
- Cimetière de l'Eglise de Buglise : exhumations + réparation du mur
- Installation de caméras de vidéo protection
- Achat de matériels divers

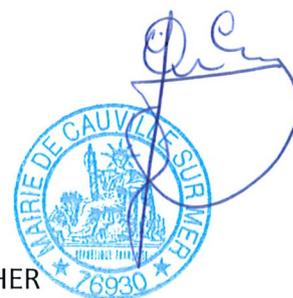
4/ Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente 66 700.91 €. L'endettement est raisonnable, avec un encours total de 437 114.7 € au 31 décembre 2024.

La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple.

Fait à Cauville-sur-Mer, le 9 avril 2025

Le Maire,



C. GRANCHER